

ÉDITO

La rentrée 2017, une actualité chargée, pas facile facile !

Des mobilisations sont en cours tous azimuts : les fonctionnaires et donc aussi nos camarades du Sgen-CFDT pour le respect des engagements pris sur les carrières et les salaires. Ils appellent à manifester, à signer des cartes-pétitions, etc. Toute la CFDT est à leurs côtés, **nous aussi!**

Les salariés sont concernés par les ordonnances qui remettent en cause les règles et le dialogue social dans les entreprises : **une occasion manquée pour moderniser le dialogue social.** Les syndicats de salariés, localement, appellent à la mobilisation sous des formes variées, **soyons là!**

Les retraités, eux, sont touchés de plein fouet par la hausse de la CSG de 1,7 %, pour les revenus supérieurs à 1200 € par mois, sans aucune vraie contrepartie. Expliquons autour de nous que nous ne sommes pas des « nantis », diffusons les tracts, les cartes-pétitions... La CFDT est à nos côtés, **mobilisons-nous!**

Au milieu de tous ces « nuages noirs », des éclaircies : la CFDT est devenue la première organisation syndicale du privé, événement fêté dignement le 3 octobre à la Porte de la Villette dont vous pouvez trouver les échos sur les différents sites internes.

Le 5 décembre, le Sgen fête ses 80 ans : nous proposons que les militants dans les SSR échangent sur leurs vécus, des évolutions du Sgen ces dernières années, de ce que nous attendons pour le « futur ». Des extraits des contributions, photos seront publiés dans un prochain numéro.

Marie-Claude CARLIER



Edmond Maire (1931-2017)
au congrès de Reims (1972) du Sgen-CFDT.

- II-IV Vie syndicale**
L'augmentation de la CSG en direct.
Les enjeux du congrès de la CFDT, Rennes 2018.
- IV Échos des sections**
Fusions des unions régionales de retraités (URR)
- V Initiatives**
Le printemps du *Maitron*, 22 mars 2017.
- VI-VII Dossier : Regards sur la France**
Regards de photographe et de cinéaste.
Regard de géographes.
- VIII Vos droits**
Rénovation énergétique du logement.

L'AUGMENTATION DE LA CSG EN DIRECT

Au Budget 2018 : la CSG pour les retraité-e-s et les réactions de la CFDT.

On ne pourra pas dire que l'on a été surpris : le candidat Macron avait annoncé la hausse de la CSG que le président Macron et son gouvernement mettent en œuvre.

Dès les premières annonces sur la mesure de hausse de la CSG, pour remplacer la baisse de cotisations sociales maladie et chômage, la CFDT Retraités s'est exprimée, notamment par une lettre ouverte adressée le 9 juin au Premier ministre par Dominique Fabre, secrétaire générale (voir *Fil Bleu* n° 246).

Ensuite, les instances de la CFDT Retraités et de la CFDT ont continué à manifester leurs craintes d'une telle mesure qui considère les retraités comme des nantis.

En premier lieu, la commission exécutive (CE) de la CFDT Retraités a déclaré, le 7 septembre : « La CFDT Retraités rappelle et confirme que la CSG demeure la contribution sociale la plus solidaire et la plus équitable pour financer la protection sociale. La CFDT Retraités s'oppose à l'iniquité de cette augmentation entre actifs et retraités. Elle est en profond désaccord avec des méthodes qui opposent les générations. »

La circulaire de la CE de la CFDT le 12 septembre rappelle notamment la demande de rehaussement des seuils d'ajustement des divers taux de CSG pour les retraités et s'oppose à la démarche gouvernementale qui « méconnaît les impacts, potentiellement forts, de la hausse de la CSG sur des catégories plus modestes qui existent notamment chez les retraités. » Le Bureau de la CFDT Retraités a décidé, quant à lui, le 14 septembre « la diffusion d'un tract national et d'une carte postale à l'attention du président de la République sur l'iniquité de l'augmentation de la CSG. »

Le 15 septembre, la CFDT Retraités n'a pas appelé à manifester le 28 septembre, jugeant les mots d'ordre confus et souvent sans rapport avec les problèmes des retraités sous couvert d'un appel contre la CSG. D'autres actions ont été privilégiées, notamment l'envoi d'un courrier aux présidents des groupes parlementaires, à relayer localement auprès des élus, et où les revendications sont claires : suppression de la cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires ; diminution du reste à charge qui incombe

aux personnes âgées et aux familles en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), mais aussi au domicile en améliorant l'aide personnalisée d'autonomie (APA) pour les revenus moyens ; suppression de la taxe d'habitation pour tous ; égalité de traitement entre actifs et retraités pour ce qui concerne l'assurance maladie complémentaire actuellement complètement à la charge des retraités, obligeant beaucoup d'entre eux à renoncer à des soins.

Une lettre aux médias, reprenant les revendications, a été envoyée le 22 septembre par la CFDT Retraités.

LES PROJETS DÉVOILÉS

Les projets de loi de finances (PLF) et de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018 prévoient bien l'augmentation de la CSG qui touchera les retraités assujettis au taux normal, soit le passage des 6,6 % à 8,3 %, taux appliqué dès que le revenu fiscal de référence dépassera une somme encore inconnue à la date de rédaction de l'article. Dans la présentation du PLFSS, dont le texte exact n'est pas encore connu, on parle de 1 394 € par mois de revenu net. Reste à savoir le lien qu'il y a entre le seuil 2017 du revenu fiscal de référence de 14 375 € pour une part (le fameux 1 200 € mensuel) et ce revenu net... Et si le seuil varie plus que l'inflation...

La présentation du PLFSS évoque seulement un tiers des retraités touchés, car y est ajoutée l'exonération de la taxe d'habitation, incluse dans le PLF, à partir du seuil de RFR de 27 000 € pour une part et de 43 000 € pour un couple. Sauf que... la réduction de la taxe d'habitation n'est pas spécifique aux retraités...!

Une autre (très petite) compensation est prévue : cette hausse est intégralement déductible des revenus à déclarer (ouf ! quand même !). Cette déductibilité passe donc de 4,2 à 5,9 %.

En plus des interventions évoquées plus haut, des UTR ont manifesté le 28 sous leur drapeau (comme l'UTR du Rhône), d'autres ont manifesté le 29 septembre (comme l'UTR du Doubs).

Bernard MASSABIEAUX

Voir également : <https://www.cfdt-retraités.fr/CSG2018>

LES ENJEUX DU CONGRÈS DE LA CFDT, RENNES 2018

Adhérent-e-s retraité-e-s, vous y serez représenté-e-s par les délégué-e-s de votre union territoriale de retraités (UTR).

La CFDT tiendra son 49^e congrès confédéral à Rennes du 4 au 8 juin 2018.

Ce congrès interviendra alors que la CFDT a conquis la place de premier syndicat représentatif dans le privé. Elle vise la première place, secteurs public et privé confondus, à l'issue des élections professionnelles prévues à l'automne 2018, quelques mois après le congrès. On en saisit donc l'importance primordiale.

COMMENT VA SE PRÉPARER CE CONGRÈS ?

Un congrès sous le signe de la démocratie participative

Forte du succès de la consultation à l'aide de la plate-forme collaborative ouverte de janvier à mars 2017¹, la CFDT va renouveler le processus pour permettre aux militants et aux adhérents de consulter la première version de l'avant-projet de la résolution d'orientation, de fin octobre à fin novembre 2017. Cela signifie qu'outre le travail mené dans le cadre de la démocratie représentative au sein de nos UTR et syndicats, des propositions d'amendement pourraient être issues de cette démocratie participative. Inutile de préciser que c'est la première fois qu'une organisation syndicale procède ainsi.



Le couvent des Jacobins de Rennes où se réunira le congrès CFDT.

Une résolution où les travailleurs et les travailleuses seront au cœur

Évoqué lors des échanges sur la plate-forme au printemps dernier, cet axe de la résolution doit nous amener à être concrets dans nos revendications. La volonté de la CFDT est de devenir l'organisation représentant tous les travailleurs et toutes les travailleuses, indépendamment de leur statut en partant du fait que leur point commun est la recherche d'un niveau de vie décent, mais aussi la quête d'un épanouissement personnel.

LE CALENDRIER

Lorsque la version définitive de l'avant-projet de résolution sera validée en janvier 2018, après intégration éventuelle de propositions faites sur la plate-forme, le débat reprendra la forme de la démocratie représentative : les UTR et syndicats auront deux mois pour faire part de leurs amendements. Ceux-ci seront étudiés en dernier ressort par le Bureau national confédéral qui publiera, fin avril, le projet définitif de la résolution et les amendements soumis aux débats lors du Congrès.

Ni la Fédération ni l'UFR ne peuvent déposer des amendements. Il reviendra donc à vous, militants et adhérents, de participer aux débats que ne manqueront pas de prévoir vos UTR, qui, elles, peuvent déposer des amendements et intervenir à la tribune du Congrès, comme tous les syndicats.

Soyez donc attentifs aux annonces prochaines sur l'ouverture de la plate-forme collaborative. L'inscription se fait avec son numéro d'adhérent. L'adresse où vous pouvez voir les travaux du printemps dernier est <https://participons.cfdt.fr/>

Bonne réflexion!

Bernard MASSABIEAUX

¹ Sur le thème « Comment améliorer le fonctionnement et la structuration de la CFDT ? », environ 1 500 adhérents ont participé; ils ont formulé 375 propositions dont 50 ont été retenues par le Bureau national (BNC); une journée délibérative en mai a encore précédé une réunion du BNC qui a conclu et décidé les suites à donner : mise en œuvre rapide, expérimentation ou intégration aux travaux préparatoires du Congrès de Rennes.

FUSIONS DES UNIONS RÉGIONALES DE RETRAITÉS (URR)

Les sections syndicales de retraité-e-s Sgen des nouvelles régions sont parties prenantes du processus de fusion des URR.

Conformément aux décisions confédérales, les structures territoriales de la CFDT s'adaptent à la nouvelle carte régionale, et cela a des conséquences importantes sur les structures de la CFDT Retraités.

Cela n'a pas toujours été simple, comme le montrent les témoignages reçus. Les situations étaient en effet très variables, suivant que les régions étaient de taille et de poids comparables (Bourgogne et Franche-Comté) ou non (Aquitaine absorbant Limousin et Poitou-Charentes). Il n'est pas possible, ici, d'analyser toutes les situations. Une remarque toutefois : les conséquences seront importantes à terme pour nos sections syndicales de retraités (SSR). En effet, même si nos structures collent par principe à celles des unions territoriales de retraités (UTR) – départementales en quasi-totalité –, notre fonctionnement s'adapte aux réalités locales. Les URR n'ont pas vocation à coordonner les SSR. Dans plusieurs académies, nous fonctionnons en coordination académique de SSR.

QUELQUES TÉMOIGNAGES...

En Nord-Pas-de-Calais, les quatre SSR fonctionnent en coordination, dont l'une est parmi les plus grosses de notre union fédérale de retraités (UFR). En Picardie, trois SSR autonomes, dont l'une qui fonctionne, mais de taille modeste. *«Cet important territoire à couvrir pourrait donner le vertige à la retraitée "chtie". Bien décidée à faire vivre cette nouvelle URR, je suis candidate pour participer à cette aventure collective dont le défi premier, inscrit en préambule de la résolution, est de "préserver la proximité de la CFDT, donc de notre union régionale des retraité-es, auprès de nos adhérent-es, dans une région devenue plus grande." Nos sections syndicales de retraités Sgen continueront d'accompagner leurs adhérents, de les fidéliser et de leur proposer des débats sur l'actualité politique et syndicale en lien avec l'URI, ou les UTR, invitant parfois des partenaires associatifs ou institutionnels. Ce relais dynamique et réactif, à l'écoute des*



adhérents, est essentiel pour faire vivre et transmettre les valeurs de la CFDT. C'est un défi pour notre syndicalisme régional en Hauts-de-France.» (Bernadette Peignat, Lille Métropole)

En Bourgogne-Franche-Comté, pas de difficulté majeure. *«Dans son projet de résolution générale pour le congrès de fusion du 17 octobre prochain, la future URR CFDT affirme clairement vouloir "prendre toute sa place dans l'animation de l'activité de l'URI*

Bourgogne-Franche-Comté"». La transition énergétique sera un chantier important. Le changement climatique est un sujet sociétal de première importance dont les retraités ne peuvent être absents. La précarité énergétique pour les basses retraites, les difficultés de transport, en particulier dans les zones rurales, sont des problèmes fréquemment rencontrés par nos adhérents. Les retraités doivent pouvoir agir sur leur quotidien pour vivre une retraite active. Les travailleurs transfrontaliers (ceux qui vont travailler en Suisse, mais prennent leur retraite en France) seront un autre gros chantier de la future organisation en lien avec la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (Ferpa) et la Confédération européenne des syndicats (CES).» (Jean Gullaude, Doubs)

En Normandie, la fusion n'est pas encore réalisée, mais bien préparée. Des divergences sont apparues entre certaines pratiques locales. Les SSR de Haute-Normandie fonctionnent en coordination, alors qu'en Basse-Normandie, il n'y a pas de fonctionnement réel sauf dans la Manche où un militant tente de mettre en place une SSR.

Une réflexion est en cours pour faire vivre toutes les SSR, mais c'est loin d'être simple.

Le bureau de l'UFR

LE PRINTEMPS DU MAITRON, 22 MARS 2017

Une journée d'échanges et de débats autour du dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social initié par Jean Maitron en 1955.

À l'occasion de la publication du dernier tome de la période 1940-1968, un an avant le 50^e anniversaire de Mai 68, Claude Pennetier, Paul Boulland et l'équipe du *Maitron* ont organisé cette journée dans un lieu symbolique, le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

«Chacun, le temps d'un après-midi et d'une soirée, en compagnie de seize invités, historiens et historiennes de renom a été invité à relier les vies, les gestes et les engagements passés à ceux du présent», comme l'a si bien dit Annie Kuhnunch, archiviste confédérale à la retraite dans *Retraité Militant*¹.

Michelle Perrot, historienne bien connue pour ses travaux sur l'histoire des femmes, et dont la vigueur intellectuelle reste intacte à la veille de ses 90 ans, nous a fait découvrir les débuts de cette aventure initiée au milieu des années 50, et qui se poursuivra, tout en se renouvelant sans doute sur la forme, intacte depuis les premiers tomes de la période 1789-1864.

«Jean Maitron dans le grand amphi de la Sorbonne, inconcevable», a-t-elle dit. «Instituteur, professeur de cours complémentaire [...] c'est une belle revanche que l'on parle de lui et pour l'objet qu'il a développé».

Elle a évoqué le soutien qu'Ernest Labrousse, figure majeure de l'histoire économique et sociale, avait apporté à Jean Maitron tout en s'interrogeant sur ce qu'apporteraient ces notices biographiques, de quelques lignes parfois, retraçant des vies obscures.

À quoi ça sert de conserver la trace de mon engagement, s'interrogent aujourd'hui des militants dont le groupe Maitron CFDT souhaite écrire la biographie.

Les diverses interventions, notamment celle de Pascale Goetschel, directrice du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle qui a présenté hommes et femmes de théâtre dans le *Maitron*, ainsi que celles des participants à la table ronde «Dialogue autour du *Maitron*» : les historiens Ivan Jablonka et Patrick Boucheron, ainsi que le journaliste Edwy Plenel, ont apporté leurs réponses.

Ivan Jablonka, auteur de *l'Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*, a évoqué la figure de Constant Couanault, ce militant qui a pris en charge les deux enfants de ses voisins juifs, dont l'un est le père de

l'historien. Sans la brève notice du *Maitron*, il eut été difficile de découvrir le lien entre son action de juste et un engagement syndical.

«Le *Maitron*, j'y suis attaché en tant qu'historien, mais aussi en tant que fils et petit-fils. C'est

un peu l'histoire de la grande famille.» Et de poursuivre en insistant sur la profonde affectivité qui parcourt le *Maitron*, qui en fait toute sa force, individuelle et collective à la fois. «Et c'est pour cela que *Maitron* parle à chacun d'entre nous».

Odile NAVE

¹Chacun d'entre vous peut aujourd'hui voir et écouter les enregistrements vidéo et audio de cette journée en les téléchargeant sur le site du Maitron : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>

Le Maitron : le va-et-vient entre histoire et mémoire

J'ai eu un oncle, responsable syndical cheminot à un haut niveau (dans un autre syndicat). J'en parle à Odile et je retrouve ainsi trace de mon oncle, de sa vie, de sa carrière.

Ses deux sœurs (mes tantes) sont encore de ce monde, et je leur fais passer l'article récupéré. Quelle émotion pour elles de voir décrite la jeunesse de leur frère et un peu la leur, et cela ravive les souvenirs : début de la guerre et ses conséquences familiales, contact puis entrée dans la Résistance – avec ses à-côtés comme les perquisitions en zone libre –, entrée à la SNCF, libération de Nîmes et parcours syndical ensuite.

Le *Maitron* remplit ainsi un devoir de mémoire à tous les niveaux.

Bernard MASSABIEAUX

REGARDS DE PHOTOGRAPHE ET DE CINÉASTE

Agnès Varda, artiste inclassable, et JR, artiste contemporain adepte du collage photographique, se sont rencontrés en juillet 2015. De cette rencontre sont nés une amitié et un film documentaire, *Visages, Villages* qui a enchanté (presque toute) la critique et la Croisette où le film a reçu l'Œil d'or du meilleur documentaire.

Agnès Varda a toujours aimé se situer aux avant-postes de la création aussi bien dans la photographie (elle popularisa par l'image le TNP et Jean Vilar à Avignon), que dans le cinéma (elle devança la Nouvelle Vague dès 1955 avec *La Pointe courte*), que dans l'art contemporain (Biennale de Venise, Fondation Cartier à Paris, pour ne citer que ces deux lieux). À l'occasion de ce nouveau film, elle s'associe à JR pour une aventure qui rassemble ces différents champs d'intervention et se déroule en un road-movie à travers la France, exploration heureuse, voire malicieuse, de lieux, de visages, de personnages que les deux acolytes font apparaître sous un jour neuf. Ils s'en emparent avec délice pour les transformer en œuvres d'art iconoclastes.

Ils promènent donc la camionnette photographique de JR à la recherche de personnages qui maintiennent avec le lieu qu'ils habitent un lien profond, charnel : une femme dans un coron, un carillonneur, des femmes de dockers au Havre. De Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) à Château-Arnoux-Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence) en passant par les côtes de la mer du Nord et de la Manche, et les confins de la Normandie et de l'Île-de-France, leurs portraits tirés en très grand format investissent les lieux de manière provisoire, leur conférant une dimension hors norme. Non pour les transformer en héros, mais en quelque sorte pour ouvrir le regard de tous, y compris celui des spectateurs, sur la force de l'intervention artistique là même où l'on s'y attend le moins. Cette inscription de la photographie dans le décor, cette intervention de l'artiste représente le propre du travail de JR. Le terme « installation » prend ici tout son sens, avec en plus l'idée que cet art existe hors du cadre du musée, qu'il peut modifier le réel.

Dans le cas d'Agnès Varda, il s'agit d'un nouveau processus auquel elle s'adapte avec aisance. La complicité qui se construit entre les deux débouche sur un échange au travers duquel ils se livrent, non sans une belle dose d'humour. L'occasion de revenir sur des moments de



la vie d'Agnès Varda notamment : la photo qui était au cœur de son film *Ulysse*, le court métrage muet avec Godard et Anna Karina qu'elle avait inséré au milieu de *Cléo de 5 à 7*. Au contact du sautillant JR, elle retrouve un élan de jeunesse qui redonne vie à son corps fatigué par l'âge. Elle en est toute ravigotée, affrontant le froid enveloppée dans son manteau, coiffée de bonnets farfelus. Avec sa petite caméra à la main, elle engrange des images à elle, images que l'on ne voit pas forcément, qui sont en tout cas sa manière à elle de s'insérer dans ce fonctionnement duel.

Le plaisir que l'on éprouve à regarder *Visages, villages* provient de cette légèreté imprimée par les deux auteurs du film. Ce qui pourrait passer pour un documentaire – et c'en est un dans l'exploration d'une France vue au prisme de la subjectivité de deux artistes –, dépasse le simple cadre du genre. Registre de la comédie également, tant Agnès Varda et JR se prennent au jeu de ce qui les oppose, physiquement d'abord, de ce qui les réunit, à savoir ce plaisir de voyager ensemble, de se découvrir mutuellement en même temps qu'ils font œuvre de création commune. Et ils nous livrent ainsi un bel autoportrait à deux.

Bernard NAVE

REGARD DE GÉOGRAPHES

France périphérique ou France des marges, les géographes renouvellent l'approche de territoires qui peuvent être présentés comme les grands oubliés de la République.

La presse s'est largement fait l'écho de l'ouvrage de Christophe Guilluy, *La France périphérique*¹, dans lequel sont opposées deux France qui s'ignorent et se font face : « la France des métropoles, brillante vitrine de la mondialisation heureuse, où cohabitent cadres et immigrants, et la France périphérique des petites et moyennes villes, des zones rurales éloignées des bassins d'emplois les plus dynamiques », où vivent 60 % de la population et dont on ne parlerait jamais.

Aucune attention n'a été portée, par contre, aux publications universitaires récentes ayant en commun leur titre : *La France des marges*. Deux ouvrages collectifs publiés en 2016 aux éditions Armand Colin et Atlande, tout comme l'ouvrage récent de Samuel Depraz², analysent la polysémie de la notion de marges.

LES MARGES

Jean-Luc Godard – présent par son absence dans *Visages, Villages* – déclarait en 2004 dans les *Inrocks* : « Longtemps je disais que j'étais dans la marge, mais que la marge c'est ce qui permet aux pages de tenir ensemble. » « Cet aphorisme traduit l'idée que la marge n'est pas un territoire à part, mais en transition, fonctionnel, temporel et spatial, qui participe au fonctionnement du système territorial », commente Raymond Woessner³. C'est ainsi que les géographes analysent ces marges par rapport aux centres et aux métropoles, et cela à différentes échelles, en insistant sur le rôle des différents acteurs : État, acteurs politiques endogènes, monde alternatif et entreprises.

ET VESOUL ?

Si Vesoul est bien connue par la chanson de Jacques Brel, peu savent que cette ville est située sur la RN 19 au sujet de laquelle un artisan-chauffeur routier a pu s'exclamer en 1999 « C'est la pampa ! », formule imagée pour désigner les espaces de faible densité des Ardennes au sud du Massif central, que les géographes ont appelé « la diagonale du vide ». Et pourtant, force est de constater

qu'une activité s'est développée, à trois quarts d'heure de la première autoroute et du nœud autoroutier de Langres, celle de l'usine PSA-Peugeot-Citroën qui a



RN 19 entre Vesoul et Langres, sept. 2017.

employé jusqu'à 5 000 ouvriers (3 500 en 2014). La raison en est simple : c'est l'histoire ! Peugeot y disposait d'un terrain et des bâtiments d'une usine de construction de machines agricoles en faillite, rachetée en 1958.

LES « DÉSERTS MÉDICAUX »

ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Des géographes ont étudié les marges sanitaires en mettant en garde contre l'analyse des « déserts médicaux » au seul prisme de la pauvreté ou des distances d'accès aux soins⁴, à l'instar d'une récente étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)⁵. À partir des études sur l'évolution des inégalités spatiales de la mortalité sur deux siècles, et des analyses locales de cas concrets, comme la prévention du cancer du sein sur le territoire de la commune de Trappes (Yvelines), ou l'implantation des maisons de santé pluriprofessionnelles, ils soulignent l'insuffisante implication des collectivités territoriales dans la politique de santé, alors même que ce secteur constitue un moteur essentiel de l'économie locale. Cela fait écho au constat de l'union locale des retraités CFDT d'Orsay (Essonne) qui n'a reçu qu'une réponse à l'enquête sur l'offre de soins envoyée aux communes de son ressort...

Odile NAVE

¹ Christophe Guilluy, *La France périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires*. Éditions Flammarion, coll. Champs actuel, 2015.

² Samuel Depraz, *La France des marges*. Éditions Armand Colin, 2017.

³ Raymond Woessner (sous la dir. de), *La France des marges*. Éditions Atlande, 2016.

⁴ Étienne Grésillon, Frédéric Alexandre, Bertrand Sajaloli (sous la dir. de), *La France des marges*. Éditions Armand Colin, 2016.

⁵ https://huit.re/3hKZzdY_

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Quelles aides pour rendre votre logement écologiquement compatible ?

Écoprêt à taux zéro

L'écoprêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de bénéficier d'un prêt sans intérêt d'un montant maximal de 30 000 € par logement pour réaliser des travaux d'éco-rénovation. Il est accessible aux propriétaires qui occupent leur logement ou le louent en tant que résidence principale. Les travaux doivent être faits par des professionnels agréés et concerner au moins deux catégories de travaux (isolation de la toiture, des murs, fenêtres, etc.). L'écoprêt à taux zéro est distribué par les établissements de crédit ayant conclu une convention avec l'État. La durée de remboursement est généralement de 10 ans.

Prêt d'action logement

Les propriétaires, les salariés d'une entreprise de dix salariés et plus, peuvent bénéficier d'un prêt de 10 000 euros maximum à taux réduit (1 %) pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Ce prêt, anciennement appelé « 1 % logement », est cumulable avec l'écoprêt à taux zéro.

Crédit d'impôt pour la transition énergétique

Il est accessible à l'occupant du logement : crédit d'impôt de 30 % (susceptible de modifications après adoption de la loi de finances 2018) des dépenses d'équipement et éventuellement de main-d'œuvre pour certains travaux de rénovation écologique (parois opaques, chauffage performant, production d'eau chaude, etc.).

Aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Pour en bénéficier, il ne faut pas dépasser les plafonds de ressources (par exemple, pour un foyer de deux personnes aux revenus maximums de 35 382 € en Île-de-France et de 26 826 € pour les autres régions). Les aides sont plus conséquentes pour les revenus « très modestes ». Cependant, à titre exceptionnel, peuvent également bénéficier des aides de l'Anah : les personnes assurant la charge effective des travaux dans des logements occupés par leurs ascendants ou descendants ou ceux de leur conjoint ; les locataires qui souhaitent réaliser des travaux de mise aux normes de décence de leur logement ou en améliorer l'accessibilité ou l'adapter au handicap ; le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé, la rénovation thermique et la lutte contre la

précarité énergétique. Les aides sont au maximum de 50 % du montant des travaux réalisés.

Aide de solidarité écologique du programme « Habiter mieux »

Le montant de l'aide de solidarité écologique du programme « Habiter mieux » est fixé à 3 000 €. Cette aide peut être complétée par la collectivité locale et peut financer la quote-part de travaux dont vous êtes redevable.

Aides des collectivités locales

Certaines régions, départements, intercommunalités, communes peuvent accorder des aides complémentaires aux aides nationales dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique. Certaines collectivités (communes, départements...) exonèrent temporairement de la taxe foncière.

Prime « coup de pouce économie d'énergie », chèque énergie, aides des entreprises de fourniture d'énergie peuvent également servir à financer une part de l'amélioration de la performance énergétique du logement.

Marie-Claude CARLIER

Sources : <https://huit.re/UvTj6FLK>, https://huit.re/3EUJT63_

	Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)	Écoprêt à taux zéro	Aides de l'Anah
Écoprêt à taux zéro	Cumulables		Cumulables
Aides de l'Anah	Cumulables. Les aides de l'Anah sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CITE.	Cumulable	
Aides des collectivités locales	Cumulables. Les subventions des collectivités sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CITE.	Cumulables	Cumulables
Aides des fournisseurs d'énergie	Cumulables si les équipements sont éligibles aux deux dispositifs. À déduire des dépenses éligibles au CITE.	Cumulables si les équipements sont éligibles aux deux dispositifs. À déduire des dépenses éligibles au CITE.	Non cumulables

Source : Ademe.